

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Flainval du 17 juin 2019 au 4 juillet 2019 inclus, soit pendant 18 jours consécutifs.

Monsieur Claude NICOLAS a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Nancy.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 17 juin 2019 au 4 juillet 2019 inclus :

- en mairie de Flainval, les lundis de 10h00 à 12h00 et jeudis de 14h00 à 17h00 (à l'exception des jours fériés)
- sur le site internet de la Communauté de Communes du pays du Sânon (<https://www.ccsanon.fr/liens-environnement/assainissement/>)

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet :

- En mairie pendant les horaires d'ouverture au public
- A l'adresse <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54195.html>
- Par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Flainval (adresse : 211 rue Ernest Bichat 54110 FLAINVAL).

Un ordinateur sera mis à la disposition du public à la mairie de Flainval pendant les heures d'ouverture habituelles.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Flainval pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 17 juin 2019 de 10h00 à 12h00,
- le samedi 29 juin 2019 de 10h00 à 12h00,
- le jeudi 4 juillet 2019 de 15h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Flainval et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Flainval, le 9 mai 2019
Le Maire,
Jean-Pierre JACQUEMIN

